

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 21 novembre 2005**  
**portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen**  
(2005/837/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2002/758/CE, Euratom du Conseil du 17 septembre 2002 portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 2002 au 20 septembre 2006 <sup>(1)</sup>,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Sheila RITCHIE,

vu la candidature présentée par le gouvernement du Royaume-Uni,

après avoir recueilli l'avis de la Commission européenne,

*Article premier*

M. Kenneth FRASER est nommé membre du Comité économique et social européen en remplacement de M<sup>me</sup> Sheila RITCHIE pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2006.

*Article 2*

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 21 novembre 2005.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
J. STRAW

---

<sup>(1)</sup> JO L 253 du 21.9.2002, p. 9.